

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

CD20230213_40
id. 655

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

DANS LES COLLÈGES ET DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DÉPARTEMENTAUX

Les propositions budgétaires 2023 dans le cadre du programme des travaux d'investissement associés aux collèges publics et aux installations sportives du Département s'inscrivent pleinement dans la démarche du conseil départemental de Tarn-et-Garonne de faire de l'éducation un axe fort de la mandature.

80 opérations de travaux annuels sont inscrites au budget primitif 2023 pour un montant de 2 018 000 €.

2023 est la première année de réalisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI), validé lors du vote du budget supplémentaire 2022, avec 6 opérations programmées pour un montant de 2 850 000 € en autorisation de programme qui se décomposent comme suit :

Anciennes opérations intégrées au PPI

- Construction d'un préau au collège Pierre Darasse à Caussade : 250 000 € sur une autorisation de programme de 2022.

- Rénovation du chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse : 1 200 000 € sur une autorisation de programme de 2021.

Nouvelles opérations du PPI (autorisation de programme 2023)

- Réfection des menuiseries et isolation thermique extérieure du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse : 500 000 € (opération regroupée qui était prévue initialement sur les années 2023 et 2024) .

- Rénovation des coursives du collège Ingres à Montauban : 300 000 €.

- Réfection du chauffage des logements de fonction du collège Jean Lacaze à Grisolles : 100 000 €.

- Rénovation du gymnase de Lauzerte : 500 000 €.

Les programmes d'investissement dans les collèges publics et les installations sportives du Département comprennent :

I - Les programmes de travaux annuels dans les collèges

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

B) Présentation des travaux du programme 2023-2024

II - Les programmes de travaux annuels dans les installations sportives du Département

- A) Avancement des travaux du programme 2022-2023
- B) Présentation des travaux du programme 2023-2024

III - Les travaux structurants d'investissement dans les collèges et les installations sportives

- A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs
- B) Présentation des travaux structurants (plan pluriannuel d'investissement 2023-2025, année 2023)

IV - Les frais d'études

Il est précisé que l'avancement du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne, ainsi que les travaux d'extension des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre feront l'objet de rapports particuliers.

I – PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES COLLÈGES

Il est rappelé que les travaux annuels sont scindés entre :

- Les travaux dans les collèges « propriétés » du Département :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre
- Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Manuel Azaña à Montauban
- Vercingétorix à Montech
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse
- Simone Veil à Verdun-sur-Garonne

- Les travaux dans les collèges « mis à disposition » du Département :

- Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin
- Pierre Darasse à Caussade
- Jean Lacaze à Grisolles
- Pays de Serres à Lauzerte

- François Mitterrand à Moissac
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban
- Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val
- Jean Rostand à Valence d'Agen

- Les acquisitions de gros équipements de demi-pension communs à tous les collèges.

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

Le détail de l'avancement des 119 opérations programmées au titre de l'année 2022, est listé dans les annexes n° 1 à 5.

1 – Travaux dans les cours des collèges « propriétés » du Département - (annexe n° 1)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges propriétés du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...).

Pour 2022, sur les 7 opérations votées :

- 6 sont terminées,
- 1 reste à lancer.

2 – Travaux dans les bâtiments des collèges « propriétés » du Département (annexe n° 2)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des six collèges propriétés du Département.

Pour 2022, sur les 21 opérations votées :

- 17 sont terminées,
- 3 sont en cours,
- 1 reste à lancer.

3 – Travaux dans les cours des collèges « mis à disposition » du Département (annexe n°3)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges mis à disposition du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...).

Pour 2022, sur les 6 opérations votées :

- 4 sont terminées,
- 2 sont en cours,

4 – Travaux dans les collèges « mis à disposition » du Département (annexe n°4)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des 12 collèges mis à disposition du Département.

Pour 2022, sur les 76 opérations votées :

- 49 sont terminées,
- 19 sont en cours,
- 8 restent à lancer.

5 – Acquisitions de gros équipements de demi-pension (annexes n° 5)

Cette rubrique concerne les acquisitions de gros équipements dans les cuisines des collèges du Département.

Pour 2022, sur les 9 opérations votées :

- 8 sont terminées,
- 1 est en cours.

Il est donc proposé pour terminer l'ensemble du programme de ratifier sur l'exercice 2023, 845 000 € de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme 2022.

B) Présentation des travaux du programme 2023-2024

66 opérations sont proposées au titre de l'année 2023, listées dans les annexes n° 6 à 10.

1 – Travaux dans les cours des collèges « propriétés » du Département (annexe n° 6)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges propriétés du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...).

Le programme 2023 s'élève à 23 000 € pour 2 opérations programmées.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 23 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2023.

2 – Travaux dans les bâtiments des collèges « propriétés » du Département (annexe n° 7)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des six collèges propriétés du Département.

Le programme 2023 s'élève à 201 000 € pour 8 opérations programmées.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 201 000 € et de ratifier les premiers crédits de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur de 141 000 €.

3 – Travaux dans les cours des collèges « mis à disposition » du Département (annexe n° 8)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges mis à disposition du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...).

Le programme 2023 s'élève à 349 000 € pour 12 opérations programmées.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 349 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2023.

4 – Travaux dans les collèges « mis à disposition » du Département (annexe n° 9)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des 12 collèges mis à disposition du Département.

Le programme 2023 s'élève à 917 000 € pour 38 opérations programmées.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 917 000€ et de ratifier les premiers crédits de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur de 787 000 €.

5 – Acquisitions de gros équipements de demi-pension (annexe n° 10)

Cette rubrique concerne les acquisitions de gros équipements dans les cuisines des collèges du Département.

Le programme 2023 s'élève à 185 000 € pour 6 opérations programmées.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 185 000 € et de ratifier les premiers crédits de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur de 20 000 €.

II – PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DÉPARTEMENT

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

Le détail de l'avancement des 20 opérations programmées sur les installations sportives du Département est listé dans les annexes n° 11 et 12.

1 – Travaux sur les extérieurs des installations sportives (annexe n° 11)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites.

Pour 2022, sur les 4 opérations votées :

- 3 sont terminées,
- 1 est en cours.

2 – Travaux dans les installations sportives du Département (annexe n°12)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments sportifs.

Pour 2022, sur les 16 opérations votées :

- 11 sont terminées,
- 2 sont en cours,
- 3 restent à lancer.

Il est donc proposé pour terminer l'ensemble du programme de ratifier sur l'exercice 2023, 125 000 € de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme 2022.

B) Présentation des travaux du programme 2023-2024

14 opérations sont proposées au titre de l'année 2023, listées dans les annexes n° 13 à 14.

1 – Travaux sur les extérieurs des gymnases (annexe n° 13)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites.

Le programme 2023 s'élève à 68 000 € pour 4 opérations programmées.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 68 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2023.

2 – Travaux dans les installations sportives du Département (annexe n° 14)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments sportifs.

Le programme 2023 s'élève à 275 000 € pour 10 opérations programmées.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 275 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2023.

III– TRAVAUX STRUCTURANTS D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES

A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs

1 - Réfection du mur d'enceinte du collège Ingres à Montauban

(Autorisation de programme de 2020 : 215 000 €)

Les études préalables de structure sont en cours. Des études complémentaires devront être engagées. Les travaux doivent débuter à l'été 2023.

Il est proposé au titre de l'autorisation de programme de l'exercice 2020 de ratifier un crédit de paiement de 50 000 € sur l'exercice 2023 pour engager des études complémentaires.

2 - Programme d'accessibilité aux personnes handicapées -Ad'AP- des collèges publics et des installations sportives du Département

Une étude de diagnostic a été lancée dans 5 collèges mis à disposition (Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban, Jean de Prades à Castelsarrasin, Pays de Serres à Lauzerte et Jean Rostand à Valence d'Agen) afin de définir les travaux à réaliser. Cette étude a été rendue en janvier 2023 et il convient maintenant de programmer les travaux de mise en conformité dans ces établissements, notamment la mise en place d'ascenseurs.

Il est proposé au titre de l'autorisation de programme de 2016, de ratifier un premier crédit de paiement de 120 000 € sur l'exercice 2023 pour réaliser les relevés de bâtiments.

Selon la même démarche, une étude de diagnostic doit être réalisée sur les collèges propriétés du Département et les installations sportives départementales.

Il est proposé au titre de l'autorisation de programme 2016, de ratifier un premier crédit de paiement de 20 000 € sur l'exercice 2023 pour réaliser les diagnostics sur les collèges.

Il est proposé au titre de l'autorisation de programme 2016, de ratifier un premier crédit de paiement de 30 000 € sur l'exercice 2023 pour réaliser les diagnostics sur les installations sportives.

B) Présentation des travaux structurants (PPI) 2023-2025

1 - Construction d'un préau au collège Pierre à Darasse à Caussade (Autorisation de programme de 2022 : 250 000 €)

Une concertation élargie avec les utilisateurs a permis de définir les besoins. L'architecte des bâtiments de France a été associé pour connaître les éventuelles contraintes. Une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée.

En conséquence, il est proposé au titre de l'autorisation de programme 2022 de ratifier un premier crédit de paiement de 50 000 € sur l'exercice 2023 pour engager la maîtrise d'œuvre de ce projet.

2 - Réfection du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse (Autorisation de programme de 2021 : 700 000 €)

Pour mémoire, cette opération consiste à créer un bâtiment de chaufferie abritant des chaudières à bois et à remplacer tous les faux plafonds chauffants (technologie obsolète et énergivore) par des radiateurs classiques à eau chaude. Le programme a été complété avec l'ajout d'un local de stockage attenant à la chaufferie.

Il est à noter que cette opération comprend aussi la réfection de l'éclairage des salles de classe afin de diminuer les consommations énergétiques. Par ailleurs, des travaux de réfection de l'isolation thermique du collège (menuiseries extérieures, isolation des façades) sont intégrés au plan pluriannuel d'investissement 2023-2025, pour compléter la rénovation énergétique de ce bâtiment.

Le permis de construire a été accordé par la Commune de Nègrepelisse. La consultation pour les marchés de travaux est en cours d'analyse par la maîtrise d'œuvre. Les travaux sont prévus d'avril à octobre 2023.

Des frais supplémentaires d'un montant estimé à 500 000 € sont apparus au cours des études de conception, justifiés par :

- le surcoût pour le passage en chaudières mixte granulés/plaquettes forestière et raccordement de la chaufferie gaz actuelle en secours,
- l'actualisation du coût estimatif initial des travaux,
- la création d'un accès pour la livraison des combustibles

En conséquence, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2021 d'un montant de 500 000 € et de ratifier sur l'exercice 2023 un premier crédit de paiement de 300 000 €.

3- Réfection des menuiseries et isolation thermique extérieure du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Un diagnostic constructif et thermique est à réaliser afin de déterminer plus précisément les éléments techniques à décrire pour constituer le dossier de consultation des entreprises nécessaire à la mise en concurrence pour les marchés publics de travaux. Les travaux sont programmés pour l'été 2024.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 500 000€ et de ratifier un premier crédit de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur de 30 000 € pour financer les études préalables.

4 - Rénovation des coursives du collège Ingres à Montauban

Un marché public doit être lancé avant la fin du premier semestre 2023 pour une réalisation des travaux lors de l'été suivant.

Ces travaux sont justifiés par une question de sécurité. En effet, les faux plafonds des coursives font l'objet de renforts, qu'il convient de modifier de façon pérenne.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 300 000 € et de ratifier un premier crédit de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur de 100 000 € pour réaliser les études et débiter les travaux.

5 - Réfection du chauffage des logements de fonction du collège Jean Lacaze à Grisolles

Le bâtiment des logements de fonction est actuellement difficile à chauffer car relié au chauffage central du collège et très éloigné de la chaufferie.

Une étude est en cours afin de déterminer la solution la plus adaptée techniquement et économiquement pour ce bâtiment.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 100 000 € et de ratifier un premier crédit de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur de 20 000 € afin de réaliser les études préalables.

6 - Rénovation du gymnase de Lauzerte

Le gymnase de sports collectifs de Lauzerte, anciennement propriété de la Commune, est fermé depuis plusieurs années en raison d'un état de vétusté important (fuites à la toiture, sol sportif en très mauvais état présentant un risque pour les utilisateurs, portes extérieures n'assurant plus les fonctions d'évacuation).

Le Département s'est rapproché de la Commune de Lauzerte pour acquérir ce bâtiment, dans le but d'y mener les travaux de remise en état, avec l'objectif de remettre en service le gymnase pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

Par délibération du conseil municipal du 7 décembre 2022, la Commune de Lauzerte a accepté la vente pour un montant de 70 000 €. Par délibération de l'Assemblée départementale du 15 décembre 2022, le Département a approuvé l'acquisition du gymnase.

Un budget de 500 000 € est prévu dans le cadre des travaux du programme pluriannuel d'investissement de 2023.

Les travaux à réaliser sont :

- Le désamiantage du toit et le remplacement de la couverture ;
- L'isolation de la toiture ;
- La réfection du sol sportif ;
- La réfection des peintures ;
- Le remplacement des portes d'issue de secours.

Il est rappelé que le plan de financement de ces travaux a été voté lors de l'Assemblée départementale du 15 décembre 2022, avec une participation de l'État à hauteur de 50 % des dépenses hors taxe, au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) pour 2023.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 500 000 € et de ratifier un premier crédit de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur de 200 000 € pour engager les travaux.

IV- FRAIS D'ÉTUDES

Qualité de l'air dans les collèges

Il est rappelé que cette mission est confiée au groupement d'intérêt public « Public Labos » pour réaliser les mesures réglementaires dans les collèges.

À ce jour, ces mesures ont été réalisées :

- en 2019, dans les collèges Pierre Darasse à Caussade, Collège Ingres et Olympe de Gouges à Montauban,
- en 2020, dans les collèges Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- en 2022, le recueil des données est en cours dans les collèges Jean Lacaze à Grisolles, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Vercingétorix à Montech et Jean Rostand à Valence d'Agen.

En 2023, les études sur les autres établissements sont prévues.

En conséquence, il est proposé au titre de l'autorisation de programme de 2019, de ratifier un crédit de paiement de 30 000 € sur l'exercice 2023 pour réaliser ces études.

Réaménagement de l'ancien internat du collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Une étude d'opportunité a été lancée en septembre 2022 pour évaluer l'utilisation potentielle de ce bâtiment, d'une surface de 2 370 m² sur deux niveaux.

Le recueil des besoins a été réalisé. Un programme de travaux sera présenté lors d'une prochaine session à l'Assemblée départementale.

En conséquence, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2022 de 50 000 € pour lancer les études de programmation.

Patio du Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Le patio du collège Jean Rostand à Valence d'Agen présente depuis de nombreuses années des désordres importants (mauvais écoulement des eaux pluviales, inondation des salles attenantes, revêtement de sols très dégradés, végétation non maîtrisée). Il est proposé de missionner une étude technique pour définir un projet global de rénovation de cet espace.

En conséquence, il est proposé d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 30 000 € et de ratifier un premier crédit de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur de 15 000 € pour lancer les études techniques.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, route,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du programme de travaux d'investissement dans les collèges et les installations sportives départementaux, la programmation 2023-2024 telle que détaillée supra, ainsi que dans les différentes annexes ;
- Approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement tels que définis supra et au budget primitif 2023 ;
- Ratifie l'inscription des crédits de paiement correspondants au budget départemental 2023 ;

- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives à ce programme de travaux tel que défini supra.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL